

HAÏTI: REPENSER LA RECONSTRUCTION DES PAYS SINISTRÉS!

Le 12 janvier 2010, Port-au-Prince la capitale et des villes secondaires ont été dévastées en un éclair par un séisme de magnitude 7.0 sur l'échelle Richter. Les sinistrés se comptent par centaines de milliers, morts et blessés, en plus du million de sans-abri et de survivants durablement blessés à l'âme.

Les destructions matérielles et immatérielles sont à peine mesurables. Détruits les sièges représentatifs des institutions étatiques et les grands symboles de la permanence de l'État ; détruites d'importantes institutions sociosanitaires, éducatives, culturelles et religieuses ; détruits des milliers de demeures et des centres communautaires ; détruites des entreprises créatrices d'emplois et les infrastructures des villes touchées. L'écroulement d'écoles et d'universités avec élèves, étudiants et enseignants est une perte incalculable. Perte d'une partie de la jeunesse en formation, des agents de la formation et des institutions de formation, qui seraient autrement mobilisés pour la reconstruction nationale. Dire qu'on n'a pas encore pris en compte les dégâts durables causés à l'environnement !

Pis encore, le fonctionnement constitutionnel du gouvernement est en partie enraillé: les élections de février 2010 pour le renouvellement au complet de la chambre des députés et du tiers du sénat ne sont plus possibles, le mandat du président prend fin en 2010. Désormais, le gouvernement ne pourra opérer qu'à l'intérieur d'un cadre extraordinaire d'*arrangement politique*, en dehors de l'ordre constitutionnel ordinaire, en attendant que des élections redeviennent possibles. Ce qui ne le sera vraisemblablement pas en 2010. À la fin de l'année 2010, c'est le vide politique.

Au-delà des pertes humaines et matérielles, c'est la continuité et la légitimité du gouvernement, la souveraineté de l'État et l'avenir indépendant d'Haïti qui semblent s'être momentanément en partie effondrés.

C'est tout cela qu'il faudra reconstruire : des communautés locales et une nation intégrative, des réseaux de communication sociale et des centres de culture, des institutions politiques et la souveraineté fragilisée de l'État, en plus des infrastructures et structures. Bref, reconstruction s'entend construction d'une autre société.

Qui peut construire cette société nouvelle et a la légitimité pour le faire ? Évidemment, le peuple haïtien unifié, soutenu par la solidarité internationale.

PRINCIPES ET ORIENTATIONS

DEVOIR de la solidarité internationale pour la reconstruction, fondé sur le principe de la fraternité universelle et l'éthique de conviction que *rien de ce qui est humain ne peut être étranger à un être humain*.

DROIT du peuple haïtien de définir en toute indépendance la politique de reconstruction, par l'intermédiaire de ses représentants politiques légitimes et de ses institutions et organisations sociales représentatives.

OBLIGATION pratique de la cogestion dans la mise en œuvre de la politique de reconstruction, en raison du rôle de coproducteur que doivent jouer dans l'entreprise de reconstruction les autorités nationales et les délégations internationales.

NÉCESSITÉ d'adopter une démarche inclusive, capable de réunir et mobiliser dans l'ouvrage de reconstruction pour le bien commun national toutes les catégories et groupes sociaux, tous les groupes d'intérêts, selon la devise : *L'union fait la force!*

IMPORTANCE vitale d'en finir avec le système d'exclusion sociale qui produit sans cesse des « Moun andeyò » – Monde en dehors de l'attention de l'État – et d'opter résolument pour une politique d'intégration nationale.

OCCASION exceptionnelle pour ré-unir Haïtiens de l'intérieur et Haïtiens de la diaspora dans une même communauté nationale, par une citoyenneté de rang égal. La diaspora, réserve d'Haïti, doit être prise en compte pour la définition de la politique de reconstruction et la mise en œuvre de cette politique.

POLITIQUES ET PRIORITÉS

Dans le cas d'Haïti dévastée, il ne peut s'agir seulement, ni d'abord, de reconstruction technique d'infrastructures et de structures. Il s'agit fondamentalement de reconstruction politique et sociale orientant la reconstruction économique et technique. Ce serait gaspiller l'aide internationale et toute la solidarité citoyenne partout mobilisée à tous les niveaux, si l'on se contentait de refaire une copie neuve sur papier vélin de la société d'avant-séisme.

Dans cette perspective, il ne suffit point de déclarer dans des discours politiquement corrects qu'on reconnaît et respecte la souveraineté d'Haïti. Il faut le montrer dans la pratique et les formes d'aide. C'est d'autant plus nécessaire que l'État haïtien, fragilisé avant le séisme, s'est quasiment effondré après le séisme. Ainsi blessé presque à mort, il est devenu une proie facile pour tous États forts tentés de se conduire en redresseurs d'*États fragiles*.

L'extrême fragilisation du gouvernement et de l'État pourrait faire croire à certains qu'Haïti n'a plus les moyens de s'autogouverner dans le court terme. Tel n'est pas notre point de vue. Le peuple haïtien n'a besoin d'aucun « consortium » de pays amis pour gérer la crise à sa place, ce qui mettrait entre parenthèses provisoires la souveraineté sinistrée d'Haïti. Donc, ni protectorat déclaré, ni tutelle déguisée ! Ni non plus gouvernement par décret présidentiel ! Dans une situation exceptionnelle, qui fait sortir de l'ordre constitutionnel, il faut oser inventer des solutions exceptionnelles alternatives. La situation actuelle d'exception commande un gouvernement d'exception ; elle exige un *gouvernement d'union nationale* faisant appel à toutes les forces vives du pays pour l'invention de solutions créatives au danger sans précédent de naufrage national. *Gouvernement d'union nationale* aussi pour renforcer la capacité des autorités légitimes de résister aux pressions inévitables de ceux qui tiennent les cordons de la bourse.

Presque par réflexe, les donateurs des moyens techniques et financiers seront fortement tentés d'ajouter à ces dons matériels visibles des directives politiques discrètes, les deux étant présentés comme un « package » pour gouvernance.

La perspective de reconstruction politique et sociale commande une approche qui fasse place et droit à l'auto-construction et aux communautés locales. Les populations ont une tradition et un savoir-faire en matière de construction d'habitat familial. On ne part pas d'une table rase. Dans tous les domaines, économie informelle et médecine traditionnelle, construction de réseaux d'entraide et création d'« œuvres de culture », capacité de résilience dans l'adversité et auto-mobilisation pour le changement, le peuple haïtien s'est depuis toujours montré d'une grande inventivité, dans le marronnage et l'insurrection contre l'esclavage colonial, dans les *konbit* de travail agricole, les coopératives de production et les *mutuelles de solidarité*, dans la lutte armée contre l'occupation étatsunienne (1915-1934) et la lutte pacifique contre les dictatures locales mises en place ou soutenues par des puissances étrangères. Peuple inventif qu'une certaine aide internationale tend à "zombifier" et à transformer en assistés. Il faut absolument éviter que l'aide internationale massive nécessaire à la reconstruction d'Haïti ne devienne une assistance à la production durable d'assistés dans un État durablement dépendant. L'expertise technologique de passage de l'Assistance internationale ne doit pas pousser de côté les compétences locales établies.

La même perspective commande aussi priorité à la production agricole et à la souveraineté alimentaire. Haïti est un pays presque sans industrie, un pays de cultivateurs à plus de 50 % tenus *en dehors* de l'attention et des services de l'État. *Ce monde en dehors* a pourtant nourri longtemps la Ville et chez lui se développent depuis l'an 2000 des expériences innovatrices d'économie sociale solidaire. C'est à partir de ce monde qui a les deux pieds sur la terre nourricière qu'il faut penser la reconstruction et planifier le relèvement du pays, résoudre les problèmes de souveraineté alimentaire, de création d'emplois, de décentralisation gouvernementale, de déconcentration urbaine, de relocalisation des populations déplacées... La solution du problème des bidonvilles passe par le développement local de la campagne. Mais, comment y arriver sans une solution rapide aux problèmes d'absence de cadastre, d'incertitude des titres de propriété paysanne et "bidon-urbaine", d'absence d'actes civils établissant juridiquement la citoyenneté de beaucoup d'Haïtiens qui naissent et meurent sous les yeux d'un État aveugle!

Il y a d'autres questions à traiter dans la perspective de reconstruction nationale. Les camps de réfugiés dressés dans l'urgence doivent être pensés comme des réponses provisoires, en attendant que soit définie une politique de relocalisation permanente dans des villages aménagés selon les normes de l'urbanisme moderne. Noter que pour les gens qui reviendront sur leur lieu d'habitation, il faudra s'attaquer aux problèmes de cadastre en milieu urbain, pour qu'ils puissent les retrouver et avoir accès à des droits. Une telle politique ne peut être rationnellement élaborée sans qu'elle soit articulée à des politiques de transport en commun, de production agricole et de commercialisation, de formation universitaire, professionnelle et technique.

Pour donner toutes les chances de réussite à cette entreprise colossale et complexe de reconstruction nationale, une mesure immédiate d'accompagnement est absolument nécessaire : la remise de la dette d'Haïti.

CE QUI RESTE DE LUMIÈRE ET D'ESPOIR

- Des images choquantes de la fin d'un monde haïtien de chaos social et d'irresponsabilité politique, un monde *sans bon sens*, qu'il faut absolument éviter de reconstruire.
- Des images inspirantes d'auto-prise en charge collective des premiers secours par des habitants à mains nues, sans autres moyens que leur courage et leur dévouement.
- Des images stimulantes de solidarité dans l'adversité, en Haïti au cœur de la catastrophe, comme au Québec et Canada vus aussi proches des survivants éprouvés, quoique loin de la scène de la tragédie.
- Des images interrogatrices de la fraternité universelle en mouvement à l'occasion d'événements adverses, rappelant à l'homme-femme que rien de ce qui est humain ne peut lui rester étranger, sous peine de nier en lui-même sa propre humanité.

Montréal, 23/01/10

Signatures :

Franklin MIDY, UQÀM
Jean-Claude ICART, UQÀM
Ernst JOUTHE, UQÀM
Kéder HYPPOLITE, CONACOH
Claude MOÏSE, Expert constitutionnaliste
Samuel PIERRE, École Polytechnique
Pierre TOUSSAINT, UQÀM
Pierre-Joseph ULYSSE, U. de M.
Nathan MÉNARD, U. de M.
Ninette PIOU, CONACOH
Henri DORVIL, UQÀM
Carlo PRÉVIL, UQÀM
COPEDH (RE : Jean David PROPHÈTE)
Comité de solidarité/Trois-Rivières (RE : Denis LABELLE)
Marlène VALCIN, professionnelle à la retraite
Adrien BANCE, enseignant à la retraite
Pierre A. SIMON, enseignant à la retraite

Initiative appuyée par :

Dorval BRUNELLE, IEIM, UQÀM
André CORTEN, GRIPAL, UQÀM
Yves VAILLANCOURT, LAREPPS, UQÀM



Louis FAVREAU, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, UQO

Gérald Larose, Comité d'échanges internationaux et interculturels (CEII), UQÀM

Réjean MATHIEU, Comité d'échanges internationaux et interculturels (CEII), UQÀM

Michel Lambert, Alternatives

Pierre BONIN, CPH